

La Suva abaisse encore ses primes en 2025 et reverse 730 millions de francs

En 2023, la Suva a réalisé un résultat d'exercice positif et abaisse encore ses primes pour l'année 2025 dans la plupart des classes tarifaires grâce au bon résultat technique et aux produits excédentaires du capital réalisés au cours des années précédentes. Pour l'année 2025, la Suva reverse aux assurés 730 millions de francs sous la forme de primes plus basses.

Baisse du risque d'accident dans l'AAP et abaissement des primes nettes

Dans l'assurance contre les accidents professionnels, le risque d'accident (nouveaux accidents enregistrés pour 1000 personnes assurées) a diminué de 10 % en dix ans. L'évolution favorable du risque d'accident et le résultat technique positif permettent un **abaissement des taux de prime nets moyens** nécessaires pour couvrir la charge des sinistres.

Reversement d'excédents de produits du capital

La bonne performance de 4,8 % réalisée sur les placements en 2023 a contribué à la solidité de la situation financière de la Suva. Le Conseil de la Suva a donc décidé de poursuivre le reversement d'excédents de produits du capital générés au cours des années précédentes. Cela signifie pour l'année 2025 une nouvelle réduction des primes nettes de **20 % dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels** pour toutes les classes, soit dans l'ensemble un **reversement d'environ 730 millions de francs**.

Réductions de prime moyennes

Pendant l'année de primes 2025, les entreprises assurées bénéficient dans l'ensemble de reversements de fonds de compensation techniques et d'excédents de produits du capital. Les **taux de prime bruts** moyens diminuent de **3,5 % dans l'assurance contre les accidents professionnels et de 4,7 % dans l'assurance contre les accidents non professionnels**. Il s'agit là du niveau de primes le plus bas jamais atteint, en moyenne, depuis l'introduction de la LAA en 1984.

La Suva reverse actuellement des excédents de réserves et des produits excédentaires des placements aux personnes assurées, raison pour laquelle les primes sont exceptionnellement basses. Lorsque les excédents alloués aux reversements seront épuisés, les primes reviendront au niveau normal.